



# Garantie Financière Fiducie

**Bénéficiez de la garantie  
financière d'un leader pour  
votre activité fiduciaire**

**Vous avez besoin d'un partenaire fiable pour vous offrir une  
garantie financière robuste et soutenir la croissance de votre  
activité fiduciaire ?**

Introduite en droit français dès 2007, la fiducie s'est rapidement imposée comme la « reine des sûretés » en raison de sa très grande efficacité en cas de défaut du débiteur, tout particulièrement dans le contexte d'une procédure collective.

Relativement confidentielle à ses débuts, le recours à la fiducie permet aujourd'hui à un nombre croissant d'entreprises de lever des financements plus facilement dans un cadre sécurisé pour leurs partenaires bancaires.

## Une obligation légale

Dans la continuité de la loi de modernisation de l'économie de 2008 et du décret de 2009 relatif à l'exercice de la Fiducie par les Avocats, le législateur français a souhaité définir et encadrer les modalités de cette activité.

Ainsi, toute mise en place de contrat fiduciaire doit pouvoir justifier d'une garantie de restitution des actifs confiés à l'avocat qui en a la gestion à hauteur maximale de :

- - 5% du montant de la fiducie lorsqu'il s'agit d'un bien corporel (exemple : immeuble)
- - 20% du montant de la fiducie lorsqu'il s'agit d'autres biens, droits ou sûretés (exemple : titres de société)

L'objectif est de protéger l'avocat lui-même mais également toutes les parties prenantes au contrat : le constituant et le bénéficiaire.

## Un garant expert de référence

L'activité fiduciaire, encore méconnue au début des années 2010, est en pleine croissance. Le secteur a besoin d'un assureur expert sur le sujet capable d'accompagner des cabinets d'avocats spécialisés aux problématiques complexes et sur des montants élevés.

Être cautionné par Atradius, c'est un gage de sérénité pour votre activité et un moyen de rassurer vos partenaires.

Soutenu par la garantie du n°1 de la caution, vous poursuivez ainsi votre développement et favorisez votre croissance rentable.

## Quelles sont les étapes ?

Nous vous proposons une démarche simple pour vous apporter une caution sur-mesure.

**Étude des éléments comptables et extra-comptables** du cabinet d'avocat.

**Étude des contrats de fiducie.**

**Émission de la garantie** pour vous conformer à la réglementation en vigueur.

## Les PLUS du service Atradius :

### Les conseils d'un service de juristes

Atradius vous offre l'assistance d'un service de juristes dédiés, qui vous conseillent dans la mise en œuvre de cette garantie légale.

### Des interlocuteurs dédiés au quotidien

Votre chargé d'affaires et un conseiller veilleront aux formalités de renouvellement au terme de la garantie émise.

### Un leader à vos côtés

Leader européen privé de la Caution depuis plus de 100 ans, au travers de sa gamme de cautions, Atradius Surety émet plus de 100 000 actes de caution par an, au bénéfice de ses 9000 clients, pour un montant d'engagements autorisés dépassant 9 milliards d'euros.

Notre équipe commerciale est à votre service, n'hésitez pas à nous contacter au : **01 41 05 84 08** ou par mail : [commercialcaution@atradius.com](mailto:commercialcaution@atradius.com)

Atradius Crédito y Caución S.A.  
de Seguros y Reaseguros

159, rue Anatole France  
CSS0118

92596 Levallois Perret Cedex  
Tel : +33 (1) 41 05 84 84  
[info.fr@atradius.com](mailto:info.fr@atradius.com)

## Suivez Atradius sur les médias sociaux

[youtube.com/user/atradiusFR](https://www.youtube.com/user/atradiusFR)

[linkedin.com/company/atradius-france](https://www.linkedin.com/company/atradius-france)

[www.atradius.fr](http://www.atradius.fr)